



Association Sportive Culturelle et d'Entraide de la Moselle



ENDURO du 18 au 20 septembre 2026

L'enduro se déroulera du **18 au 20 septembre 2026** :

- Heure d'accueil le vendredi 18 septembre 2026 à 9h suivie du tirage au sort à 9h30 au plus tard.
- Début de la pêche le vendredi 18 septembre 2026 à 11h.
- Fin de la pêche le dimanche 20 septembre 2026 à 11h.
- Classement et remise des lots le dimanche 20 septembre 2026 à 12h.
- Repas du dimanche entre pêcheurs à partir de 12h30.

Les inscriptions :

- L'enduro sera ouvert à **15 équipes**.
- Une équipe doit être constituée au minimum **d'une personne adhérente à l'ASCE 57**.
- Une équipe peut être constituée par **une ou deux personnes**.
- L'inscription est de **150€** par équipe. Cette somme comprend notamment les petits déjeuners et le repas du dimanche midi. Les autres repas sont à la charge des participants.
- Les inscriptions seront closes au plus tard le **30/08/2026**. Si, à cette date, l'enduro n'est pas complet, l'ASCE 57 se réserve le droit d'ouvrir l'enduro aux personnes extérieures à l'ASCE 57.
- Le **principe** est : première équipe ayant transmis sa fiche d'inscription et le paiement, première équipe inscrite et ainsi de suite.
- Les inscriptions se feront auprès de :

L'ASCE 57

Lieu-dit Maison Rouge 57160 Moulins-Lès-Metz

Tel : 03.54.21.93.52

Aucune inscription orale ne sera acceptée.





Association Sportive Culturelle et d'Entraide de la Moselle

Le tirage au sort :

- Toutes les équipes seront identifiées par un papier sur lequel sera noté le nom des deux participants.
- Tous les papiers seront introduits à l'intérieur de l'urne numéro 1.
- Tous les postes seront identifiés par un numéro introduit à l'intérieur de l'urne numéro 2.
- Il sera prévu un poste au minimum de plus que le nombre de participants à l'épreuve.
- Une boule est tirée dans l'urne numéro 1 par un membre de l'organisation, elle désignera la première équipe qui débutera le tirage.
- L'équipe tire deux boules dans l'urne numéro 2 et choisit son poste. Le poste restant est remplacé par un responsable dans l'urne n° 2.
- Un des deux membres de l'équipe tire ensuite une boule dans l'urne numéro 1, désignant ainsi l'équipe suivante.
- Une carte des postes sera affichée à proximité des urnes du tirage au sort.
- Une photo sera transmise à chaque équipe lui indiquant son ring de pêche. Les bordures sont autorisées tant qu'elles ne gênent pas les équipes adverses.

Réglementation :

- 4 cannes par équipe.
- Un seul hameçon simple est autorisé par ligne.
- Les hameçons devront être au minimum de taille 6.
- La pêche et l'amorçage sont interdits avant le début officiel de la compétition.
- Les participants pourront sonder dès leur arrivée sur le poste de pêche.
- Les graines crues sont interdites, les graines cuites sont tolérées.
- Sont autorisés comme appâts les produits d'origine végétale, les pâtes d'enrobage, bouillettes, pellets et les appâts artificiels.
- Les esches vivantes, mortes ou desséchées d'origine animale sont interdites.
- L'amorçage doit se faire à l'intérieur du ring de pêche.
- Les cannes repères sont autorisées mais devront être enlevées en action de pêche.
- Les bateaux amorceurs ou tous engins radiocommandés sont interdits tout comme les échosondeurs.
- Tous engins dont la force de propulsion ferait appel à de l'air comprimée, du gaz ou d'électricité sont interdits.
- La présence d'au moins 1 des équipiers est obligatoire sur le ring.
- Les matelas de réception et les sacs à carpe sont obligatoires.
Les sacs devront contenir qu'un seul poisson et devront être munis d'un système de flottaison afin de retrouver le sac si





Association Sportive Culturelle et d'Entraide de la Moselle

celui-ci se décroche.

- Les poissons devront être remis à l'eau tout de suite après la pesée.
- Les feux au sol sont interdits.
- Le respect de l'environnement est primordial, chaque équipe est responsable de la propreté de son emplacement, sous peine de disqualification.
- Les compétiteurs doivent avoir une attitude irréprochable. Tout état d'ébriété ou comportement irrespectueux envers les autres compétiteurs, les organisateurs, ou tous autres usagers pourra entraîner l'exclusion définitive de l'équipe.

Le classement par équipe :

- Le classement sera établi en comptabilisant le poids des 3 plus gros poissons de chaque équipe.
- L'équipe qui comptabilisera le poids le plus élevé sera déclarée vainqueur.
- En cas d'égalité entre 2 équipes, celle qui aura attrapé le plus gros poisson aura un classement supérieur.
- Dans le cas où 2 équipes soient encore à égalité, celle ayant attrapé le plus grand nombre de poissons sera supérieur.

Association du personnel :
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine ;
Direction Départementale des Territoires de la Moselle ;
Centre d'Expertise pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement ;
Direction Interdépartementale des Routes de l'Est ;
Voies Navigables de France DT Nord-Est ; Voies Navigables de France DT Strasbourg





Association Sportive Culturelle et d'Entraide de la Moselle

FICHE D'INSCRIPTION

Pêcheur 1

Nom :
Prénom :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Adresse mail :

Participera au repas du dimanche midi : oui ☐ / non ☐

Pêcheur 2

Nom :
Prénom :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Adresse mail :

Participera au repas du dimanche midi : oui ☐ / non ☐

Signature des participants :

